

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 4 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures

Observations de M⁽¹⁾

Consultation du dossier - lettre de réclamation suivra
concernant le classement des parcelles. Dossiers 18, 98, 100, 107
141, 27 et la Goubette 515.

Yannick JUSSEIN 06/Janvier 2020
1B rue des Buttes 94000 CRETEIL
yannick.jusselin@gmail.com

Madame LE MEUR Elisabeth
15, rue de Epinettes
94410 SAINT-MAURICE
elisabeth.le-meur@Orange.fr
07.77.94.63.17

Parcelle 268 : Classement identique à celles qui
sont autour de ma propriété et assurer
la continuité des constructions
existantes.
demande de classement en UC comme les parcelles
qui l'entourent.

Le 15 janvier 2020 *[Signature]*

Je déplore qu'une partie de la parcelle
(N°3 - lieu dit la carrière Pillion) n'est plus
constructible

le 15 janvier 2020

M⁽¹⁾ M⁽¹⁾ Martin Yves 3 rue Granel
Les Parcelles 55300

ANNULE *[Signature]*

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Monsieur FRANÇOIS Michel 0686504511
7bis Chemin de la Petite Fin mfrancois55300@gmail.com
55300 SAINT-MIHIEL

Comme indiqué en réunions publiques la rédaction de
§ 1AU4-2-3 est mauvaise en imposant une hauteur de
cloture de 1,5^m maxi très inférieure à celle des zones U qui
est à 2m. Donc les hauteurs de clôtures doivent être moins
élevées en périphéries qu'au centre ville (qui en pense les services
de sécurité) Il faut donc utiliser l'article 471 du Code Civil
et planter une haie à 50cm de la limite de propriété, elle
peut avoir une hauteur maxi de 2m !!

La prescription d'orientation principale des constructions est
difficile pour éviter l'absence de façade au Sud, ce qui
est logique.

La suppression de certaines zones 2AU telle la Tomatte est logique;
Quid de l'utilité de celle Route de Metz, résiduelle par rapport
à celle 1AUa, située côté droit en montant ?

15 Janvier 2020

Monsieur CHAMBRAN Jean-Michel 09.75.97.10.95
6 Rue de la promenade jemich@orange.fr
54760 LEYR

Je suis propriétaire indivis d'un quart de la parcelle Alagareuse
2B 23, avec trois frères et sœurs. J'ai occupé un quart de
cette parcelle d'une surface de 24 ares pendant 30 ans pour
jardin d'agrément. Cette parcelle se termine en pointe, à la
croisée des chemins.

Je l'ai fait clôturer, y ai construit un bassin, un abri de
jardin et alimenté en eau sur le réseau de distribution.
Ma mère, Madame Jean CHAMBRAN maintenant décédée
a cédé à la commune de ST Mihiel un terrain au Camp de
Romains pour y construire un réservoir d'eau communal
d'eau potable.

Je demande que la parcelle 2B 23 soit classée en zone
constructible, bénéficiant actuellement du raccordement
très proche des différents réseaux (La maison PARD
construite à une vingtaine de mètres de cette parcelle) et qu'elle
même soit raccordée. A Saint Mihiel le 3 février 2020.

[Signature]